

## L'espace public "revitalisé" comme gouvernance de l'intime

Le cas d'une salle de sport aménagée dans le cadre d'un dispositif public bruxellois

*"Regenerated" public space as governance of intimacy. The case of a sports room designed in the context of regeneration policy in Brussels*

**Emmanuelle Lenel**

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ambiances/441>

DOI : [10.4000/ambiances.441](https://doi.org/10.4000/ambiances.441)

ISSN : 2266-839X

### Éditeur :

Direction Générale des Patrimoines - DAPA - MCC, UMR 1563 - Ambiances Architectures Urbanités (AAU)

### Référence électronique

Emmanuelle Lenel, « L'espace public "revitalisé" comme gouvernance de l'intime », *Ambiances* [En ligne], Varia, mis en ligne le 01 juillet 2014, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ambiances/441> ; DOI : [10.4000/ambiances.441](https://doi.org/10.4000/ambiances.441)

---

Ce document a été généré automatiquement le 1 mai 2019.



*Ambiances* is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-NoDerivatives 4.0 International License.

---

# L'espace public "revitalisé" comme gouvernance de l'intime

Le cas d'une salle de sport aménagée dans le cadre d'un dispositif public bruxellois

*"Regenerated" public space as governance of intimacy. The case of a sports room designed in the context of regeneration policy in Brussels*

**Emmanuelle Lenel**

---

- 1 La nouvelle politique urbaine intégrée qui se développe dans plusieurs pays européens depuis une vingtaine d'années a donné le jour à divers instruments de revitalisation de l'espace public et résidentiel. A Bruxelles, le dispositif des Contrats de quartier est le principal de ces instruments. Il a été lancé dès 1994 par la Région de Bruxelles-Capitale<sup>1</sup> afin de redynamiser socialement, économiquement et matériellement les quartiers dits précaires. Selon un des principes phare de la politique intégrée, ce dispositif opère un ciblage territorial des espaces urbains considérés comme les plus en marge de la « société urbaine » et agit simultanément sur plusieurs aspects de la vie des habitants afin de les y réintégrer. De façon plus indirecte, ce dispositif vise aussi à attirer les classes moyennes dans ces quartiers, selon un idéal de ville misant sur une mixité sociale supposée nécessaire à la cohésion sociale. Parmi les opérations financées dans le cadre de ce dispositif, on trouve ainsi des opérations de design urbain visant à rendre les espaces publics de ces quartiers plus « conviviaux » et plus sécurisants. Nous qualifions ces opérations de « design de revitalisation » en référence au projet politique qu'elles supportent et qui consiste à produire des effets de redynamisation sociale du quartier par un travail de mise en forme de l'espace.
- 2 A partir du cas d'étude d'un terrain de basket réaménagé en salle de sport publique dans le cadre d'un contrat de quartier mis en œuvre au tournant des années 2000 dans le centre de Bruxelles, cet article entend contribuer à la réflexion sur l'accessibilité des espaces publics. Du point de vue politique, les espaces publics doivent être l'image de la société urbaine dans sa globalité et sa diversité caractéristique. L'accessibilité généralisée des espaces publics est dès lors pensée comme une qualité fondamentale. Du point de vue

urbanistique, elle constitue un enjeu majeur (Lévy, 2003). L'analyse proposée ici porte sur la façon dont un « design de revitalisation » qui a été conçu dans cette double perspective peut pourtant produire des effets de restriction d'accès à l'espace public pour certaines catégories d'usagers.

- 3 Pour pouvoir interpréter ce constat paradoxal autrement qu'en termes d'« effet pervers » et montrer certains mécanismes propres à ce type de design urbain, un déplacement du regard est nécessaire. Dans la pensée politique contemporaine de la ville, un espace public accessible est un espace d'anonymes, c'est-à-dire un espace qui empêche l'appropriation privative exprimant des identités sociales particulières<sup>2</sup>. L'accessibilité est envisagée comme une qualité formelle de ces espaces, celle d'être organisés par des codes « neutres », dont la réalisation est confiée à des experts de la forme spatiale (architectes, urbanistes, designers). Mais le rapport aux espaces publics n'est pas seulement social et symbolique, il est aussi incorporé, sensible. Dans cet article, l'accessibilité des espaces publics est ainsi pensée dans la perspective de l'*engagement* des corps dans un environnement d'objets, de personnes et d'événements (Quéré, 1995). Dans les termes d'Isaac Joseph (1995, 2007), nous pouvons dire que les espaces accessibles sont des espaces d'intelligibilité offrant des prises à la perception et permettant de saisir les opportunités qu'il contient. Selon la perspective adoptée ici, de tels espaces autorisent en retour un « usage habitant » (Breviglieri & Trom, 2003) conçu comme l'ensemble des gestes, pratiques et manipulations par lesquels les individus l'accommodent pour s'y donner un ancrage sensible et apprivoiser son étrangeté. L'accessibilité est donc prise comme une qualité pratique et dynamique qui concerne moins les espaces que le rapport aux espaces. La question que pose cette contribution est celle de savoir comment le « design de revitalisation » peut contribuer à une répartition inégale des qualités d'accessibilité entre les différents usagers d'un espace public.

## Rendre l'espace public accessible

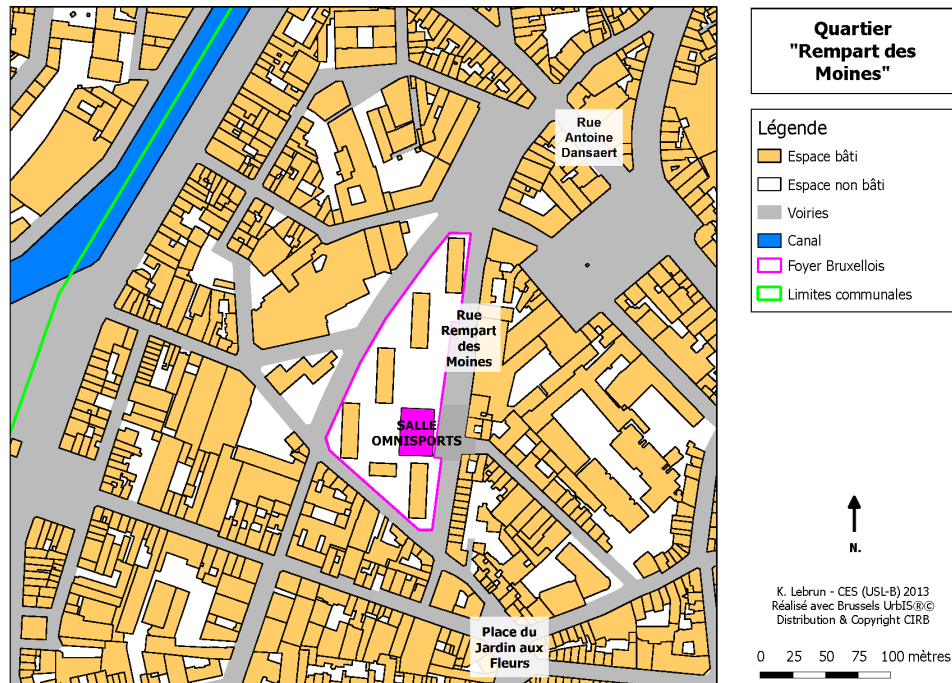
- 4 Le dispositif des contrats de quartier est un contrat passé pour une période de quatre ans entre la Région et une commune afin de financer des opérations, décidées en concertation avec les habitants, de requalification du cadre bâti, d'accompagnement social et d'augmentation de l'offre d'équipements collectifs dans un quartier choisi. Bénéficiant de la deuxième vague de financement du dispositif (1997-2001), le contrat de quartier dont il est ici question a été mis en œuvre dans un quartier du centre de Bruxelles (commune de Bruxelles-Ville). Les actions ont porté principalement sur la (re)construction d'immeubles aux angles des rues, un plan lumière, le réaménagement de rues pavées et bordées d'arbres ainsi que de placettes, pour le volet rénovation ; sur l'offre de logement, pour le volet social ; et sur la réaffectation d'une dalle de basket à ciel ouvert en salle de sport publique, pour le volet équipements collectifs.
- 5 C'est cette dernière opération qui fait l'objet de la présente étude de cas. Les données présentées ici ont été récoltées durant l'été 2011 dans le cadre d'une recherche portant plus généralement sur les modes de co-existence en contexte de « revitalisation urbaine », étudiés à partir de l'enquête ethnographique de trois sites bruxellois<sup>3</sup>. S'agissant d'interroger les effets des aménagements de revitalisation sur l'organisation de la co-présence dans l'approche écologique rapidement présentée plus haut, le parti pris méthodologique de l'enquête était d'observer les conduites en situation pour pouvoir saisir les interrelations des acteurs avec leur environnement matériel et social. Cette

étude de cas se fonde ainsi sur un corpus de données ethnographiques récoltées auprès des principaux groupes d'acteurs impliqués à titres divers dans les dynamiques micro-sociales de l'espace restreint constitué par la salle de sport et son environnement immédiat. Ce corpus est composé, d'une part, d'observations directes, répétées et effectuées à des moments variés (semaine et week-end, journée et soirée), pendant une période de deux mois, des usages locaux et des rapports pratiques à cet espace. Il contient, d'autre part, un matériau discursif récolté lors d'entretiens semi-directifs (une quinzaine au total) de façon à pouvoir replacer ces observations dans leur contexte de sens. Outre les entretiens avec les acteurs associatifs locaux, les principaux acteurs institutionnels et l'animateur de la salle de sport, une dizaine d'entretiens ont été réalisés *in situ* avec des résidents locataires sociaux, notamment lors de la « pause-café » hebdomadaire d'une association locale prenant place sur la voie publique.

### Le contexte socio-urbanistique local

- 6 La salle de sport est située, en effet, sur un site de logement social appartenant au Foyer Bruxellois. Ce site, de taille importante (plus de 700 résidents), a été construit dans les années 1960 selon les principes de l'urbanisme fonctionnaliste, en remplacement d'un réseau dense d'impasses et de cités ouvrières démolis dans les années 1930. Implanté au sein d'un tissu urbain traditionnel, le site est constitué d'un ensemble d'immeubles barres à l'architecture standardisée (béton, façades lisses), disposés en rangs serrés et aujourd'hui dégradés (illustrations 1 et 2).
- 7 Les îlots voisins sont composés principalement d'anciennes maisons ouvrières plurifamiliales et de quelques bâtiments industriels. Tandis que les îlots à l'ouest et au sud ont connu peu de changements depuis lors, ceux qui se situent à l'est et au nord font l'objet, depuis deux décennies, d'un fort investissement de la part de nouveaux types de ménages. Cette tendance a été initiée dans les années 1980 par de jeunes stylistes flamands qui ont entrepris d'importantes rénovations commerciales dans une rue anciennement bourgeoise un peu au nord du site (rue A. Dansaert). Depuis lors, les magasins Art déco, boutiques, cafés, épiceries fines et espaces culturels y ont fleuri, donnant au quartier un nouvel esprit de « branchitude ». Les nouveaux ménages qui s'installent dans ce quartier sont, à l'image de ces pionniers, le plus souvent jeunes, de taille réduite et caractérisés par des revenus dit « moyens » et un fort capital culturel (Van Criekingen, 1996). Les diverses opérations de revitalisation ayant court dans le quartier depuis une quinzaine d'années ont facilité l'extension géographique de cette population jusqu'aux abords du site de logement social.

Illustration 1 : Quartier « Rempart des Moines »



Source : K. Lebrun – CES (USL-B) 2013  
Droits : CIRB

- 8 Si les statistiques du quartier donnent l'image d'une réalité socio-économique précaire<sup>4</sup>, elles masquent donc les tensions qui la constituent. Le profil des nouveaux ménages typiques des nouvelles classes moyennes culturelles contraste fortement avec celui des locataires sociaux, aux revenus très faibles (beaucoup dépendent d'allocations sociales) et composé en majeure partie de personnes âgées isolées et de familles d'origine immigrée. Le site de logement social fait ainsi figure de dernier bastion populaire en plein milieu d'un quartier en mutation, réapproprié socialement et matériellement par ces classes dotées d'un capital culturel important mais pour qui l'accès aux quartiers périphériques plus bourgeois est généralement fermé. La rue Rempart des Moines qui longe l'ensemble des immeubles apparaît ainsi comme une zone de frottements entre deux mondes (illustration 2). Réaménagée dans le cadre du contrat de quartier en question, elle est devenue par sa longueur, son tracé rectiligne, l'élargissement de ses trottoirs et le freinage du trafic par la réduction à une seule bande, un des principaux axes de circulation piétonne du quartier. Les habitants des logements sociaux autant que ceux des îlots environnants l'empruntent dans leurs déplacements quotidiens. Ils circulent sur le large trottoir côté immeubles et, pour certains, traversent le site en passant par les petits espaces verts au statut flou – constituent-ils les jardins des locataires sociaux ou un espace public ? – qui se trouvent à leurs pieds.

Illustration 2 : La rue Rempart des Moines



Zone frontière entre le « bastion populaire » du site social et la partie revitalisée du quartier  
Source et droits : E. Lenel

## L'aménagement de la salle de sport

- 9 La salle de sport se situe entre les immeubles, le long de cet espace de circulation (illustration 1). Elle est entourée par une ruelle d'un côté, un petit espace vert de l'autre, un autre plus grand à l'arrière et un parvis servant habituellement de parking à l'avant. Ce choix d'emplacement, qui correspond à une avancée vers la rue par rapport à celui de la dalle de basket originelle, répondait à une intention architecturale générale : intégrer autant que possible le nouvel édifice à l'espace public. En effet, l'ancien terrain de basket librement accessible mais grillagé et plus « enfoncé » dans le site du Foyer Bruxellois dont il faisait partie intégrante<sup>5</sup>, était considéré comme problématique par les autorités locales. Ce terrain était monopolisé par un groupe d'usagers mal perçu dans le quartier, communément appelé « les jeunes » et souvent pointé comme étant la cause d'un fort sentiment d'insécurité. Ce groupe est composé de jeunes hommes d'origines maghrébine et africaine, habitants du quartier et d'ailleurs, qui s'installent quotidiennement sur le site en après-midi et en soirée.
- 10 Ainsi, selon un principe général de la revitalisation indiquant que les espaces publics et les équipements collectifs (ré)aménagés doivent améliorer leur capacité d'accueil d'usagers diversifiés, l'intention politique au départ de l'opération était de remplacer le terrain de basket par une salle de sport prise en gestion par la commune de Bruxelles-Ville et dont l'accès serait régulé<sup>6</sup>. Plusieurs témoignages relatent à ce propos que le changement a été très mal vécu par « les jeunes » qui ont, dans les premières années de la salle, exprimé un sentiment d'expropriation de « leur » terrain de sport et eu des

réactions parfois très agressives (lettres de menace et endommagements effectifs et répétés de l'édifice). La réalisation de cette nouvelle salle a été confiée à un architecte désigné par concours qui a effectué le projet dans une optique de design social, au sens où le travail de mise en forme avait un objectif d'efficacité sociale : augmenter l'accessibilité symbolique de l'espace public dans lequel elle s'insère. L'avancée de l'édifice vers la rue et les autres caractéristiques formelles que nous allons voir sont les traductions spatiales matérielles de cet objectif.

### Illustration 3 : La salle de sport



Source et droits : E. Lenel

- 11 Plus concrètement, il s'agissait pour l'architecte de concevoir un espace ouvert sur le quartier et non une nouvelle « cage à activités » excluantes. Cette expression fait référence aux grillages de l'ancien terrain de basket, mais également aux halls d'entrée et aux cages d'escaliers des immeubles sociaux qui sont vécus par les locataires sociaux comme des zones de non-droit et de grande insécurité. Ces espaces intermédiaires librement accessibles et à l'abri des regards sont des lieux où les jeunes hommes en question se réunissent pour fumer de la marijuana et s'adonner à de petits trafics. Ils y entretiennent des relations tendues avec les locataires sociaux qui se plaignent d'incivilités à leur égard et d'une appropriation illégitime de l'espace. Pour ne pas reproduire ce type de situation, le design du nouveau bâtiment a été pensé selon deux grands principes, celui de la « transparence » et celui de l'effacement des stigmates du site.

On a placé la salle de sport dans le respect de ce qu'on imaginait pour la suite : dans l'axe de la rue du Boulet pour qu'elle soit apparente, une façade très fermée et une très ouverte, enfoncée pour ne pas faire une sixième tour sur le site mais que ce soit le plus transparent possible, même si on sait que la transparence n'existe pas mais que ce soit le plus... évanescent possible, etc. (architecte du projet)<sup>7</sup>

- 12 Le principe de transparence est celui d'une continuité dedans/dehors. La salle a été pensée comme un lieu dans lequel rien n'est à cacher et tout peut être vu. Dans cette optique, l'avancée vers la rue a été complétée par la création d'un parvis de façon à mieux connecter l'édifice à la rue et clarifier ses coordonnées spatiales. Il a également été placé dans le prolongement d'une ruelle pour le rendre visible depuis l'extérieur du site. L'élément le plus marquant est cependant le placement de baies vitrées sur toute la largeur des façades avant et arrière pour permettre une continuité visuelle intérieur/extérieur et favoriser le contrôle social des usages de l'espace public, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la salle. Le second principe du design était de rompre avec les stigmates du site, en particulier le sentiment d'insécurité, la dégradation physique et l'aspect « barrière urbaine ». Ainsi, la hauteur de l'édifice a été réduite au maximum par l'enfoncement dans le sol de façon à le rendre le plus « évanescent » possible dans le paysage urbain, et une lumière ainsi que des matériaux (bois) « chauds » ont été privilégiés. Ces caractéristiques formelles ont donc une double dimension, matérielle et symbolique, qui font de la salle de sport un dispositif, un agencement spatial spécifique visant à traduire le principe de l'accessibilité généralisée. Pourtant, certaines catégories d'usagers, en particulier les locataires sociaux âgés, y voient un territoire étranger, qu'ils ne fréquentent pas et qu'ils décrivent souvent comme dangereux, alors que pour d'autres il s'agit d'un espace familier, qu'ils s'approprient. Qu'est-ce que les rapports que les uns et les autres entretiennent à cet espace commun doivent au design de la salle de sport ? Autrement dit, qu'est-ce que ce dispositif leur « fait » et qu'est-ce qu'ils peuvent en faire en retour ?

## La salle de sport comme générateur d'ambiances

- 13 La théorie des ambiances (Amphoux, Thibaud, Chelkoff, 2004) offre des éléments utiles à la compréhension des mécanismes sous-jacents à cette différenciation des rapports à l'environnement. En effet, la notion d'ambiance se rapporte à la catégorie du *lieu vécu* à laquelle renvoient les expériences de familiarité et d'étrangeté, expériences que ne peut saisir la spatialité classique de la géométrie euclidienne parce qu'elle aplanit en deux ou trois dimensions les rapports au monde matériel. Le lieu vécu autorise à concevoir les rapports au monde matériel dans toutes leurs dimensions : physiques, pratiques et affectives. Il peut être défini comme la synthèse de l'espace perçu et de l'espace représenté car il est en même temps monde extérieur (matériel) et monde intérieur (imaginé et doté d'affects). Selon Hoyaux, au travers de ses rapports à la matérialité, l'individu « se construi[t] à l'intérieur d'un monde par la construction même de celui-ci » (cité par Stock, 2007, p. 107). Ce monde est un lieu configuré à partir d'éléments de l'espace matériel et social mais ne s'y réduit pas. Il est « une invention : il a été découvert par ceux qui le revendiquent comme leur » (Augé, 1992, p. 58). Saisir l'ambiance vécue d'un lieu permet, ainsi, de concevoir les rapports à la matérialité et à tout ce qu'elle exprime pour les acteurs (des normes, des symboles, des affects) comme un rapport dynamique et multidimensionnel.
- 14 En suivant les principes fondamentaux de cette théorie, on peut dire que les caractéristiques formelles de la salle de sport contribuent en interaction avec d'autres éléments de la situation à produire des ambiances pouvant orienter les rapports à l'environnement matériel et humain. Comme nous le verrons, pour les locataires sociaux âgés, ces rapports sont orientés dans le sens de l'opacité, ce qui empêche tout

engagement pratique. L'espace de la salle de sport – comprenant son espace intérieur et ses alentours immédiats – fait partie de la sphère domestique des locataires sociaux qui englobe le foyer, les espaces intermédiaires, le bas des immeubles et l'espace de voisinage résidentiel entre ceux-ci. Or l'essentiel de leur existence est confinée dans cette sphère. L'espace urbain qu'elle recouvre est dès lors pour eux un espace de routinisation important (Poirson, 2005), alors que les autres habitants issus des nouvelles classes moyennes plus mobiles l'utilisent habituellement en simple qualité de passants, sans attention focalisée. Au contraire, pour les locataires sociaux âgés, l'espace de la salle de sport est un lieu qui « compte », coloré d'une tonalité particulière par les ambiances émergentes. En tant qu'articulateurs de signaux physiques, de perceptions et de représentations collectives (Amphoux, Thibaud, Chelkoff, 2004), ces ambiances synthétisent l'identité ou les identités du lieu et impriment durablement l'expérience pratique et affective qu'ils font de cet environnement. L'hypothèse défendue ici est que, au travers de ces ambiances émergentes, le design de l'édifice contribue à une distribution inégale des « prises » sur l'espace commun (comment le définir ? comment qualifier ce qu'il s'y passe ? que peut-on y faire ?) permettant d'y tisser des repères pour l'action.

## Le concept de formant

- 15 Pour Grégoire Chelkoff (2004), les ambiances ont toujours un caractère émergent et provisoire, en ce sens que la synthèse perceptive qu'elles constituent dépend des éléments de l'environnement physique *rendus saillants* à la perception, dans un contexte donné. Ce contexte peut être physique (climat, luminosité, jour/nuit...), social (pratiques, conduites, interactions) ou les deux à la fois. Le concept de formant formalise ces processus d'interactions entre l'environnement construit et le contexte. Chelkoff le définit comme « ce qui, à un moment donné dans le champ sensible, détermine ou caractérise l'ambiance perçue en offrant une orientation de l'ensemble selon un vecteur commun » (p. 63). Les formants ne sont donc ni les objets physiques marquants, ni la perception de ceux-ci, mais l'interaction entre les deux qui organise la perception des autres éléments de l'environnement d'une façon cohérente. Ils constituent les pivots des ambiances émergentes.
- 16 Ce concept entretient en outre des relations fondamentales avec deux autres concepts, celui de forme et celui de formalités. Cette relationnalité est traduite dans la conception selon laquelle les micro-pratiques et les usages sociaux (les formalités) peuvent révéler certaines caractéristiques des formes de l'espace construit dans lequel elles prennent place et ainsi contribuer à transformer les objets fabriqués en objets sensibles, vécus et dotés de significations.
- 17 Parmi les usages sociaux qui orientent la perception de l'environnement urbain, les pratiques de marquage jouent un rôle particulier. Ces pratiques qui consistent à disposer ses objets et ses symboles dans un espace – en le disposant comme la scène d'une activité particulière, en l'investissant de ses codes interactionnels, en le marquant physiquement, etc. – le constituent comme un lieu possédant des limites claires. Ces limites ont une double fonction : elles marquent ce qui constitue le lieu et ce qui lui est extérieur, ou ce qui est familier et ce qui est étranger pour l'auteur de ces marques. Mais, comme on va le voir, ces pratiques contribuent aussi à révéler l'environnement construit sous certains traits, pour soi et pour les autres groupes sociaux. Et dès lors qu'elles sont récurrentes, les

pratiques de marquage contribuent à produire une identité ambiante relativement stable qui dispose à une certaine forme d'engagement (ou de désengagement) dans l'espace de coprésence.

### **Ambiance(s) émergente(s) et rapports à l'espace commun : entre « chez soi » et territoire étranger**

- 18 Mis à part quelques jeunes hommes appartenant aux nouveaux types de ménages récemment installés dans le quartier – des étudiants néerlandophones notamment –, les « jeunes » continuent en fait à constituer les principaux usagers de l'espace de la salle de sport. Ils l'occupent massivement à partir de 18h et le week-end, et y déroulent plusieurs types de pratiques. Certains participent aux activités organisées par l'animateur sportif, mais beaucoup d'entre eux viennent aussi, de façon plus ordinaire, pour « saluer les copains ». Ils s'installent sur le gradin, regardent le match en cours ou discutent entre eux, de façon parfois bruyante ; ils déambulent dans la salle et autour si le temps le permet ; ils fument « cachés » dans les recoins. Il n'est pas rare non plus que certains laissent discrètement quelques marques au couteau dans les mousses de protection des piliers. Certains acteurs locaux ne voient dans ces conduites « déviantes » qu'un résidu des réactions virulentes exprimées au démarrage du projet. Dans la perspective présentée plus haut, elles peuvent être lues comme faisant partie d'un ensemble de pratiques de marquage consistant à sur-imprimer des codes propres de sociabilité sur cet espace socialement « neutre » afin de se l'approprier. De fait, il constitue l'unique lieu de rencontre de ce groupe de jeunes dans le quartier et la liberté avec laquelle ils poussent la porte, régulièrement et pour y passer un moment de durée très variable (de quelques minutes à plusieurs heures) indique qu'ils y naviguent avec aisance. En groupe ou isolés, ils s'installent aussi en après-midi et en soirée, quotidiennement, sur le parvis de la salle de sport, juste devant les baies vitrées ainsi que sur les plots et murets qui l'entourent, comme pour indiquer aux autres usagers, par cette fixité, à qui elle appartient.
- 19 Par cette occupation massive et relativement désordonnée, la salle de sport offre aussi certaines « prises » à la perception des autres usagers de l'espace commun. Bien qu'il fût également un lieu de rassemblement pour ces jeunes généralement mal perçus par les locataires sociaux, l'ancien terrain de basket à ciel ouvert est décrit par eux comme un terrain de jeux qui pouvait potentiellement accueillir des enfants, alors que la salle de sport est décrite comme leur « antre ». Le toituration et le renforcement dans le sol, mais surtout le vitrage jouent à cet égard un rôle clé. En effet, les micro-pratiques et les rapports de sociabilité des jeunes entre eux qui prennent cours à l'intérieur ajoutent à la dimension de transparence des baies vitrées, une dimension de cloisonnement pour l'utilisateur extérieur. L'affirmation d'un entre-soi communautaire et le déploiement d'une intimité font apparaître les baies vitrées comme des cloisons matérielles et sonores séparant le monde qui se tient au-dedans de celui du dehors. La transparence joue à cet égard une double fonction : elle donne à voir le monde du dedans, perçu comme sélectif et nocif, et renforce le sentiment de son étrangeté. Les résidents savent qu'il s'y passe des choses, avec lesquels ils sont mal à l'aise, mais ne savent pas dire précisément de quoi il s'agit (voir infra).
- 20 Les représentations collectivement partagées à l'égard de cette jeunesse viennent encore renforcer cette perception d'un monde à part prenant ses quartiers dans la salle de sport : une jeunesse désœuvrée, à l'écart des activités légitimes (école, travail, loisirs), manquant

d'espaces de « bonne » socialisation et « zonant » dans la rue avec comme seul but d'être là.

Le problème, ce n'est pas la salle, c'est le local des jeunes. Ils n'ont pas ça ici. Ils viennent, ils jouent, c'est bien, mais après avoir joué, ils doivent faire autre chose, ils doivent avoir une maison des jeunes qui les aide à trouver un boulot et tout ça [...]. Ils nous disent que quand ils viennent à la salle, ils vont faire leur sport. Mais quand il fait froid, en hiver, ils ont envie de fumer [...]. S'il y avait une maison de jeunes, ils iraient là, il n'y aurait pas de problème. (animateur sportif)<sup>8</sup>

- 21 En effet, la salle de sport est décrite par les acteurs rencontrés comme un espace où ces jeunes en quête d'entre-soi trouvent à s'abriter du mauvais temps mais aussi d'un monde extérieur dans lequel ils ne trouvent pas leur place, comme un espace de socialisation où se reconnaître entre pairs et pouvant être investi comme un lieu à soi. Ces représentations accentuent encore la perception des traits de fermeture (coupure sonore) et de confinement (espace clos et partiellement enfoncé) de ce dispositif spatial, qui les constituent en pivots de l'ambiance émergente. Elles contribuent avec les micro-pratiques décrites à le configurer comme lieu de nocivité. En raison de la généralité de ces représentations et de la récurrence de ces pratiques, mais aussi de leur prédominance par rapport aux autres pratiques qui s'y déroulent sur une base régulière (activités scolaires) ou éphémère (groupe de femmes notamment), cette identité ambiante est assez stable auprès des locataires sociaux âgés ; elle est imprimée dans l'objet spatial.
- 22 Or, cet objet – la salle de sport – fait partie des éléments avec lesquels ceux-ci doivent composer dans leur routine. Elle se trouve là, au pied de leur immeuble ou juste à côté, sur le trajet de leurs courses ou d'autres déplacements quotidiens (l'hôpital, l'association locale, etc.), à côté de la « pause-café » organisée deux fois par semaine sur la dalle entre les immeubles par une association locale. Ils doivent donc « faire avec », c'est-à-dire s'arranger pratiquement avec la présence sensible de ce lieu dans leur espace domestique.
- 23 Ainsi, trois types de conduites, généralement combinés, ont pu être observés. Le premier type regroupe les conduites d'évitement. La plupart des personnes interrogées disent ne plus jamais emprunter l'espace longeant la nouvelle salle de sport et quitter généralement le site par le côté nord pour faire leurs courses journalières (et cela, alors que des commerces de proximité se situent également à quelques rues à l'est, place du Jardin aux fleurs). L'appropriation privative de cet espace par « les jeunes » cause une gêne dans leurs mouvements (« les jeunes » postés font peur, les regroupements sur le gradin évoquent la « bande », les vitres cassées rappellent certains événements violents) qui est généralement résolue par l'évitement. Le second type renvoie aux conduites de « transit efficace » (traverser, circuler en ligne droite, quitter le site). Quand il le faut vraiment, comme pour Michelle<sup>9</sup> qui se rend régulièrement à l'hôpital voisin, certains résidents âgés empruntent toutefois cet espace mais le déplacement est éprouvant (sentiment de peur, évitement volontaire des regards, état de vigilance accru). Ils y passent alors rapidement, sans s'y arrêter, sans autre usage que celui d'un support de déplacement avec but déterminé. D'ailleurs, et sans pour autant manifester de crainte particulière, c'est plus globalement le cas de l'ensemble des habitants dont la plupart emprunte ce large trottoir d'un pas rapide et décidé. En fait, il n'est un espace de flânerie que pour « les jeunes ». Le troisième type de conduites est celui de la mise à l'écart qui consiste à isoler ou plutôt à retirer ce lieu de l'espace domestique perçu. Lorsque le sujet de la salle de sport était abordé avec les enquêtés, la plupart situait spatialement ce bâtiment dont ils étaient séparés d'une trentaine de mètres seulement par un vague geste de la main et en évitant d'y poser le regard, voire en le détournant. Comme pour la sortir

du champ de leur perception sensible, ils l'évoquaient telle une chose abstraite ou un lieu lointain (un « là-bas »). C'est notamment le cas de Cécile, une locataire sociale qui persistait à ne pas vouloir répondre aux questions portant sur la salle : « Je ne vais jamais là-bas, jamais. Je ne sais pas vous dire... [silence]. Je ne sais rien de ce qu'ils font. Mais c'est pire qu'avant, ça oui »<sup>10</sup>.

- 24 Ainsi, une sorte de « cordon sanitaire » est élaboré pratiquement autour de l'espace de la salle de sport par ces usagers, comme pour le tenir à distance. Car ces trois types de conduites ne traduisent pas seulement la méfiance qu'ils ont à l'égard du lieu et de ses occupants, en raison de quelques stéréotypes collectifs bien accrochés ou d'expériences individuelles malheureuses, mais aussi un malaise lié à la difficulté de définir cet espace (« je ne sais pas vous dire ») ainsi qu'à un usage gêné et éprouvant lorsqu'il a lieu. Dans la pratique, cet espace public conçu et présenté comme espace d'« extimité » c'est-à-dire duquel l'intimité doit être soustraite (Lévy, 2003), est vécu comme l'espace d'une altérité dérangement conduisant au repli sur les espaces plus communautaires du voisinage résidentiel (pieds des immeubles) et l'espace privé.
- 25 Ces conduites contrastent en outre très fortement avec celles des jeunes qui investissent cet espace en détournant le dispositif de ses objectifs socio-politiques. Ils y établissent des repères à l'intérieur (marques, codes de sociabilité, habitudes d'usage) et à l'extérieur (les murets, le petit « bout » de parvis sur lequel ils se postent servent à indiquer les limites de l'espace occupé). Leurs conduites permettent de « faire leur » cet espace au départ rejeté comme espace appartenant aux autorités locales (les lettres de menaces indiquaient la volonté de « tout casser »), par le tissage d'un réseau de repères spatiaux dotant le lieu de valeurs subjectives comme l'intimité et la sécurité qui le détachent du vaste « espace public » dans lequel ils peinent à trouver légitimité et reconnaissance. Elles traduisent l'aisance et, selon toutes vraisemblances<sup>11</sup>, la perception d'une ambiance radicalement différente : une ambiance de protection (un abri).

## Revitalisation et espaces d'intimité

- 26 Cette étude de cas interroge ainsi la thèse défendue par certains auteurs critiques mettant en avant le rôle de l'Etat dans les processus de *gentrification*. Selon cette thèse (par exemple Atkinson & Bridge, 2005 ; Garnier, 2010 ; Wacquant, 2008), la politique de revitalisation contribue à invisibiliser les classes populaires, en les reléguant loin des centres urbains et des quartiers à potentiel commercial ou touristique, par le remodelage de ces quartiers aux goûts et aux normes des nouvelles classes moyennes. Or, ici, on constate plutôt le renforcement de la présence visible du groupe visé par l'opération, alors même qu'elle devait contribuer à améliorer le contrôle de ses activités et à en disperser la présence dans le temps et dans l'espace (le faire circuler). On peut également faire le constat d'un accès restreint à l'espace commun pour les autres groupes. Ce double constat peut être lu, selon nous, comme un effet paradoxal de cette politique, dans le sens où la production de formes urbaines socialement « neutres » selon le principe qu'il appartient aux individus de s'en emparer, sous le contrôle de tous les autres, occulte aussi la répartition des ressources pour le faire.
- 27 Dans le cas présent, c'est essentiellement au niveau local que se joue cette répartition. Dans un contexte marqué par des tensions sociales liées surtout aux générations et aux cultures, la méfiance et le repli sur l'espace privé, le design de la salle de sport offre des « prises » au groupe des « jeunes » pour déployer une intimité. Dans leur quête d'espaces

de sociabilité ou d'entre-soi, la fermeture matérielle et sonore, le renforcement sous le niveau du sol, les assises constituées par les gradins, potelets et murets, la continuité visuelle dedans/dehors sont autant de caractéristiques de l'environnement dont ils se saisissent et qui permettent que leur habitat – au sens large – dépende d'eux plutôt qu'il ne les assujettisse. La rencontre de cette disposition sociale et des caractéristiques objectives du dispositif en font pour eux un espace *disponible* pour l'action d'appropriation. En même temps, ces caractéristiques et ces pratiques d'appropriation contribuent à configurer, pour les résidents âgés, un lieu dont l'identité ambiante est associée à l'ordre moral du groupe « problématique », ce qui en renforce la perception négative. Surtout, cette identité ambiante les expose sensiblement à l'intimité de ce groupe, ce qui les pousse davantage encore au repli sur leurs propres espaces d'intimité (l'appartement, les locaux associatifs qui leur sont réservés, les pieds des immeubles). Dans ce contexte, l'identité ambiante de la salle de sport transforme la distance qui régule tout espace social et rend possible la rencontre entre étrangers en distanciation et en évitement (Joseph, 1995 ; Lévy, 2003). L'espace « pris » par les uns empiète sur celui que devaient prendre les autres. En ce sens, elle contribue aussi à une diminution du caractère public de cet espace commun – public étant entendu dans son opposition à intime et non à privé – qui a perdu pour certains sa qualité d'espace de passage « entre » les territoires du familial.

## En conclusion

- 28 L'inégalité des rapports pratiques et affectifs à l'espace de coprésence constatés dans cette étude de cas conduit à suggérer une hypothèse plus générale. Par l'intermédiaire du design urbain, la politique de revitalisation ne contribue-t-elle pas à une « gouvernance de l'intime » (Gantard & Pezrès, 2009) dans le sens où ce type de design module les rapports de force à ce niveau d'expérience ? A partir du cas présenté, il nous semble possible de défendre que la mise en forme de l'espace urbain par les experts contribue à le constituer pour ceux qui l'utilisent et selon les contextes locaux en lieu(x) doté(s) de valeurs subjectives différenciées. Selon Sloterdijk (2005), la vie humaine prend place dans une multitude de sphères qui la protègent des dangers du vaste monde. La métaphore des sphères renvoie à ces lieux configurés comme siens dans lesquels on se reconnaît. En tant qu'espaces partiellement extérieurs, ils enveloppent l'individu et définissent un espace de la confiance reposant sur un « arrière-plan » informulé de compréhension du monde (Wittgenstein, 2004) ; en tant qu'espaces partiellement intérieurs, ils le baignent d'une atmosphère sécurisante. Cette étude de cas montre que le « design de revitalisation » supposé augmenter l'anonymat dans l'espace commun peut en fait favoriser le déploiement ou, au contraire, le rétrécissement de telles sphères, selon des rapports de force symboliques.
- 29 Certains aspects formels de la salle de sport comme la transparence et la dimension « esplanade » du parvis sont typiques du « design de revitalisation », en ce qu'ils traduisent l'effacement des indicateurs spatiaux d'usages particuliers. Au-delà du constat de la généralité de ces formes urbaines – qui donne aux quartiers ciblés un air commun « universel » –, l'analyse écologique des pratiques spatiales permet de saisir la façon dont elles interviennent dans les rapports de force locaux. L'édifice étudié a permis de stabiliser la position statique des « jeunes » dans l'espace commun et d'augmenter leur influence dans la régulation des dynamiques sociales locales. Dans le cas présenté, les

rapports de pouvoir ne concordent pas avec les intentions politiques et la logique *marketing* des opérations de revitalisation, contrairement à ce que constatent généralement les études sur ce type de quartier. Ils sont rejoués à la faveur de ceux qui devaient être mis sous contrôle<sup>12</sup>. Dans un contexte socio-économique où les locataires sociaux comme « les jeunes » sont passablement dominés, étant davantage otages de la situation que les autres habitants, les logiques de pouvoir se conjuguent différemment à l'échelle locale et au niveau de l'expérience d'intimité. Les seconds tirent leur épingle du jeu en partie grâce à un environnement d'indices sensibles qui leur permet d'imposer leur langage et d'y construire une routine ordinaire, alors que le confinement des premiers dans la sphère privée, assorti d'un malaise dans l'espace public s'en trouve renforcé. Pouvoir imprimer une intelligibilité propre sur l'espace commun induit des logiques d'action qui en tirent parti, sur la base d'un élargissement de la sphère de confort dans cet espace. La « neutralité » de l'espace revitalisé constitue peut-être même une des conditions de cette différenciation, dans le sens où elle pourrait augmenter l'impact de la distribution locale des ressources sensibles et symboliques pour se l'approprier.

---

## BIBLIOGRAPHIE

- Amphoux, Pascal ; Thibaud, Jean-Paul & Chelkoff, Grégoire (eds.). 2004. *Ambiances en débats*. Grenoble : A la Croisée.
- Atkinson, Rowland & Bridge, Gary (eds.). 2005. *Gentrification in a Global Context. The New Urban Colonialism*. London: Routledge.
- Augé, Marc. 1992. *Non-lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité*. Paris : Seuil.
- Breviglieri, Marc & Trom, Danny. 2003. Troubles et tensions en milieu urbain. Les épreuves citadines et habitantes de la ville. In : Cefaï, Daniel & Pasquier, Dominique (eds.). *Les sens du public : publics politiques et médiatiques*. Paris : Presses universitaires de France. p. 339-416.
- Chelkoff, Grégoire. 2004. Percevoir et concevoir l'architecture : l'hypothèse des formants. In : Amphoux, Pascal ; Thibaud, Jean-Paul & Chelkoff, Grégoire (eds.). *Ambiances en débats*. Grenoble : A la Croisée. p. 55-69.
- Gantard, Thomas & Pezrès, Emmanuel. 2009. Le travail des ambiances comme travail politique [en ligne]. *Ambiances.net*, Edito n° 21. Disponible sur : <http://www.ambiances.net/editorials-of-the-network.html#edito21> (consulté le 10 septembre 2011).
- Garnier, Jean-Pierre. 2010. *Une violence éminemment contemporaine. Essai sur la ville, la petite bourgeoisie intellectuelle et l'effacement des classes populaires*. Marseille : Agone.
- Joseph, Isaac. 1995. Reprendre la rue. In : Joseph, Isaac (ed.). *Prendre place. Espace public et culture dramatique*. Paris : Editions Recherches. p. 11-35.
- Joseph, Isaac. 2007. *L'athlète moral et l'enquêteur modeste*. Paris: Economica.
- Kesteloot, Christian; Roesems, Truus & Vandenbroecke, Heidi. 2002. *Pauvreté et quartiers défavorisés dans la Région de Bruxelles-Capitale. Les dossiers de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale*. Bruxelles : Commission Communautaire Commune.

- Lenel, Emmanuelle. 2014. L'ordinaire et l'entre-deux. La méthode des parcours commentés comme outil d'ethnographie phénoménologique. In : Delchambre, Jean-Pierre (ed.). *Le sociologue comme médiateur ? Accords, désaccords et malentendus. Hommage à Luc Van Campenhoutd*. Bruxelles : Publications des Facultés universitaires Saint-Louis. p. 87-96.
- Lévy, Jacques. 2003. Espace public. In : Lévy, Jacques & Lussault, Michel (eds.). *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Paris : Belin. p. 336-339.
- Poirson, Juliette. 2005. Le rapport à un quartier de logements sociaux par ses résidents âgés : appropriation quotidienne et sentiment de dépossession de l'espace public. In : Hossard, Nicolas & Jarvin, Magdalena (eds.). « C'est ma ville ! ». *De l'appropriation et du détournement de l'espace public*. Paris : L'Harmattan. p. 213-224.
- Quéré, Louis. 1995. L'espace public comme forme et comme événement. In : Joseph, Isaac (ed.). *Prendre place. Espace public et culture dramatique*. Paris : Editions Recherches. p. 93-110.
- Sloterdijk, Peter. 2005. *Ecumes. Sphères III*. Paris : Maren Sell / Libella.
- Stock, Mathis. 2007. Théorie de l'habiter. Questionnements. In : Paquot, Thierry ; Lussault, Michel & Younès, Chris (eds.). *Habiter, le propre de l'humain. Villes, territoires et philosophie*. Paris : La découverte. p. 103-125.
- ULB-IGEAT (Observatoire de la Santé et du Social). 2010. *Fiches communales d'analyse des statistiques locales en Région bruxelloise, n° 4, Commune de Bruxelles-Ville*. Bruxelles : Commission Communautaire Commune.
- Van Criekingen, Mathieu. 1996. Processus de gentrification à Bruxelles : le cas du quartier « Dansaert Saint-Gery ». *Bulletin de la Société Belge d'Etudes Géographiques*. n° 2, p. 205-233.
- Wacquant, Loïc. 2008. Relocating Gentrification: The working Class, Science and the State in Recent Urban Research. *International Journal of Urban and Regional Research*. vol. 32, n° 1, p. 198-205.
- Wittgenstein, Ludwig. 2004 [1953]. *Recherches philosophiques*. Paris : Gallimard.

## NOTES

1. A ce niveau d'organisation politique et de division territoriale, la Belgique est composée de trois régions (la Flandre, la Wallonie et la Région de Bruxelles-Capitale), subdivisée chacune en plusieurs communes. La Région de Bruxelles-Capitale compte 19 communes.
2. On peut mentionner comme illustration de cette pensée, le développement récent d'un mobilier urbain visant à empêcher les occupations sédentaires des espaces publics, tels que les bancs « assis debout » et les sièges individuels, mais aussi la disparition progressive des « petits coins » pouvant abriter des rassemblements, surtout de jeunes, jugés néfastes au « vivre ensemble » dans l'espace public.
3. Il s'agit de ma recherche doctorale en cours, codirigée par les professeurs Christine Schaut et Jean-Pierre Delchambre que je remercie en particulier, ainsi que les deux lecteurs anonymes de cet article, pour leurs précieux commentaires. Pour une présentation plus détaillée du protocole d'enquête de la recherche, cf. Lenel, 2014.
4. Les statistiques par secteur (la plus petite entité administrative) indiquent un taux de demandeurs d'emploi de 28 % et 50 % d'ouvriers, chiffres qui se situent au-dessus de la moyenne régionale, ainsi qu'une très forte présence de personnes d'origines turque et marocaine (Kesteloot, Roesems, Vandebroecke, 2002). Par contre, le revenu moyen par unité de consommation se situe un peu au-dessus de la moyenne régionale (ULB-IGEAT, 2010), ce qui peut

s'expliquer par la présence des « nouveaux ménages » qui tirent le revenu moyen fortement à la hausse.

5. Le terrain de basket était géré par la société de logement Le Foyer Bruxellois. Le contrat de quartier a donné lieu à une opération d'échange de terrains entre la société de logement et la commune de Bruxelles-Ville, suite à laquelle celle-ci est devenue propriétaire et gestionnaire de la nouvelle salle de sport.

6. La salle est désormais réservée en journée aux écoles de la commune ; le créneau accordé aux habitants étant défini de 16h30 à 22h. Toutefois, pour accéder à la salle, il faut se constituer en club ce qui, dans les faits, limite l'accès des « jeunes » dont ce n'est pas l'usage.

7. Entretien avec l'architecte de la salle de sport, réalisé le 17 septembre 2011 à Bruxelles.

8. Entretien avec Aimé, 45 ans, animateur sportif de la salle de sport et ancien résidant du site social, réalisé le 15 septembre 2011 à Bruxelles.

9. Entretien avec Michelle, 70 ans, locataire sociale, réalisé le 15 septembre 2011 à Bruxelles.

10. Entretien avec Cécile, 65 ans, locataire sociale, réalisé le 15 septembre 2011 à Bruxelles.

11. Il s'agit d'une hypothèse qui demande à être confirmée par la récolte de la parole de ces jeunes eux-mêmes, qui n'ont pas (encore) été interrogés dans le cadre de cette étude.

12. Pour preuve de cet effet contraire aux intentions : une discussion en cours au niveau des autorités communales, à l'heure où est écrit cet article, sur l'éventualité de tout bonnement raser l'édifice...

## RÉSUMÉS

Cet article interroge certains effets de régulation sociale induits par la politique de revitalisation urbaine. A partir de l'étude du cas d'une salle de sport publique réaménagée dans le cadre d'un dispositif de revitalisation à Bruxelles, il met en évidence le rôle que peut jouer un certain type de design urbain « de revitalisation » dans les rapports à l'environnement matériel et humain au sein des espaces publics. En utilisant le concept de formant (Chelkoff), il montre en particulier comment les qualités objectives de l'édifice se muent en prises pour la perception et, partant, influencent les rapports à l'espace commun et à ceux qui le peuplent. Au-delà du cas local, l'hypothèse générale défendue est que, au travers de ce type de design urbain, la politique de revitalisation peut contribuer au déploiement ou au rétrécissement de la sphère d'intimité des divers groupes d'usagers et ce faisant, module les rapports de pouvoir à ce niveau d'expérience.

This paper examines some effects of social regulation induced by regeneration policy. Based on the case study of a sports room designed in Brussels as part of a regeneration device, it highlights the role played by this kind of urban design in the relations to otherness within the public space. Using the concept of « forming » (Chelkoff), it particularly shows how some features of the building are made salient to the perception and thus influence the relationship to shared space and its users. Beyond the local case, it defends the general assumption that regeneration policy may contribute through urban design to the deployment or the narrowing of the intimacy sphere for social groups concerned and doing so, it influences the power relations at this level of experience.

## INDEX

**Keywords** : regeneration, urban design, public space, otherness, intimacy, power relations

**Mots-clés** : revitalisation, design urbain, espace public, altérité, intimité, rapports de pouvoir